



ASSEZ :

**du blocage des salaires,
de la dégradation des conditions de travail,
des attaques contre notre statut de fonctionnaire d'Etat !**

À l'appel de FO-FSU-CGT-SUD-SNALC-SNLC :

Tous en grève le mardi 26 janvier !

**Blocage quasi-ininterrompu de nos rémunérations depuis 2010...
nos salaires stagnent et notre pouvoir d'achat s'effondre !**

Depuis la mise en place de PPCR (FO avait refusé de signer), l'augmentation des salaires ne dépend plus de la seule inflation mais d'indicateurs macro-économiques (croissance du PIB, taux d'intérêts directeurs du crédit des Banques centrales, indice des prix à la consommation, taux de chômage...). Le gouvernement peut ainsi avancer tous les prétextes possibles pour poursuivre le blocage des salaires années après années.

Qu'a proposé le ministre avec son « Grenelle » ?

Une augmentation mensuelle allant de 35€ à 99€ pour à peine 30% des enseignants (entre le 2ème et le 7ème échelon de la classe normale). Rien donc pour 70% des enseignants ! **Rien non plus pour les AESH** rémunérés moins de 800€ par mois et auxquels le ministère refuse un statut d'agent de l'Etat.

On est très loin des 183€ indiciaires net par mois obtenus par les personnels hospitaliers et encore plus de l'augmentation de **20%** de la valeur du point d'indice qui serait **nécessaire pour compenser le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans** (désindexation des salaires par rapport aux prix, de 2000 à 2010 et blocage depuis 2010).

**Les conditions de travail se dégradent...
il faut un plan d'urgence pour l'Ecole publique !**

Pour répondre à la grande difficulté scolaire, les **RASED** sont en nombre très insuffisant quand ils ne sont pas inexistantes depuis leur mise en extinction en 2008. Les PIAL mutualisent les AESH, ce qui réduit partout l'aide, déjà insuffisante aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

De nombreuses classes ont des **effectifs chargés** avec de plus en plus de **problèmes de violence** auxquels aucune solution n'est apportée, sans parler des agressions pour lesquelles le « **pas de vagues** » continue.

Les moyens de remplacement sont toujours insuffisants et le recrutement de quelques CDD pour 3 mois ne répond ni aux besoins ni aux exigences de l'Ecole publique.

La situation commande l'abaissement partout des effectifs, un plan de recrutement de personnels sous statut (enseignants, AESH, personnels de santé scolaire) et de formation de personnels spécialisés (RASED, ULIS...).

**PPCR, loi de transformation de la Fonction Publique, constellations, modification du concours...
le gouvernement veut détruire le statut national de fonctionnaire d'Etat !**

L'arbitraire s'installe : fini, depuis 2020, le contrôle des élus du personnel sur le mouvement et en 2021 sur les promotions et changements de grade (hors classe et classe exceptionnelle); avec le PPCR, les accélérations de carrière et les passages à la hors classe et à la classe exceptionnelle se font au bon vouloir de la hiérarchie, sur la base de critères subjectifs autorisant tous les passe-droits, sans réel contrôle possible !

Le nombre de places au concours diminue, **l'embauche de contractuels** se développe : des CDD de 3 mois, sans perspective de titularisation ni de stagiarisation. **La nouvelle formation initiale** prévoit le déplacement du concours à la fin de la M2, retardant d'un an l'accès de nos futurs collègues au statut. Durant les deux années de formation M1 et M2, le ministère mettrait en place l'alternance pour les étudiants qui auraient **en charge une classe avec des contrats d'un an** et des horaires hebdomadaires pouvant aller jusqu'à **13h par semaine, rémunérés moins de 700€ par mois...**

La loi Rilhac prévoit de transformer les directeurs en **relais et contrôleurs de l'exécution par les enseignants de la politique du ministre...** avec notamment pour mission de **développer le rôle du Conseil d'école comme instance d'administration de l'école, d'imposer ses orientations aux enseignants**, sous la houlette des élus politiques locaux et des associations de parents comme dans les écoles privées.

Et après les CAPD Mouvement et Promotions, **les Comités d'Hygiène et de Sécurité sont voués à disparaître en 2022** (loi du 06/08/2019 de transformation de la Fonction publique).